

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1822

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 24**

Rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« a) Les mots : « qui le demandent » sont remplacés par les mots : « et, dans le cadre de leur projet de territoire, à leurs groupements, à leur demande, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel de précision.